



TROPHÉE



Elles créent
2009

Règlement

Concours de création et de reprise d'entreprise,
organisé par les Femmes Chefs d'Entreprise, délégation Lille Métropole.

Sous le parrainage de



CAISSE D'ÉPARGNE
NORD FRANCE EUROPE

En partenariat avec



Article 1 : Objet et catégories du Trophée.

La création et la reprise d'entreprise par les femmes sont encore insuffisantes. L'association des Femmes Chefs d'entreprise de la région Nord Pas de Calais a pour objectif de promouvoir ce type d'initiatives au travers d'un concours régional. Ce Trophée aura lieu tous les ans à la même période.

Pourquoi y participer ?

→ Pour être conseillée

Une fois l'entreprise créée, durant la phase de démarrage, le porteur de projet a encore besoin d'une expertise, de conseils et le cas échéant, d'une formation, afin de rendre plus facile et plus sûre la création ou la reprise de l'entreprise. Les échanges renforceront la confiance et la compétence de la nouvelle chef d'entreprise.

→ Pour bénéficier d'un réseau

Profiter de l'expérience et du savoir-faire scientifique, économique, industriel et financier de partenaires locaux

→ Pour financer son projet

Parce que la concrétisation d'un projet nécessite également un investissement financier: Etude de faisabilité, propriété industrielle, étude de marché, démarches administratives,...

Deux catégories

→ 1^{ère} catégorie du Trophée : Reprise

Sont primables les reprises d'entreprises effectives intervenues depuis moins de deux ans ou en cours de reprise.

→ 2^{ème} catégorie du Trophée : Création

Sont primables les créations effectives intervenues depuis moins de deux ans.

Article 2 : Candidatures.

Les dossiers sont déposés soit par des candidats à titre personnel soit au nom de l'entreprise si elle existe déjà. Les prix ne seront débloqués que sur présentation d'un extrait Kbis.

Article 3 : Prix.

- 1^{er} prix : 3 000 euros
- 2^{ème} prix : 2 000 euros
- 3^{ème} prix : 750 euros + 2 ans d'assistance notamment sur le conseil social fiscal d'entreprise
- 4^{ème} prix : 750 euros
- Prix spécial Coup de Cœur des FCE : accompagnement et soutien des membres FCE.

Article 4 : Retrait et dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature sont exclusivement à retirer par téléchargement sur le site : **www.ellescreent.com**.

Les dossiers doivent être expédiés par courrier recommandé avec accusé de réception, **avant le 20 août**, minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

BURO CLUB – Trophée FCE « Elles créent » - 12, Place Saint Hubert – 59000 Lille - Tél. 03 59 56 06 00

Les dossiers comprendront les pièces indiquées dans le dossier de candidature ainsi que le présent règlement paraphé et signé par le porteur du projet. Aucun dossier reçu après cette date de réception impérative ne sera retenu.

Article 5 : Composition du jury.

Le jury sera composé de chefs d'entreprises et de professionnels spécialisés. Il délibérera fin août/début septembre 2009. Il est souverain et n'est donc pas tenu de justifier ses décisions qui sont sans appel. Les membres du jury et les personnes qui auront eu connaissance des dossiers de candidature sont tenus au secret.

Article 6 : Principaux critères d'attribution de prix.

Les critères retenus pour la notation des dossiers sont notamment :

- La personnalité du dossier présenté
- Sa viabilité
- Ses perspectives de développement

Article 7 : Présentation du dossier.

Les candidates sélectionnées seront convoquées pour présenter leur dossier. Elles s'engagent à être présentes à la date qui leur sera indiquée. Toute absence non sérieusement motivée pourra annuler la décision de nomination en faveur du candidat. Lors de cette présentation, elles défendront leur dossier auprès du jury. La présentation se déroulera en 30 minutes par candidate : 20 minutes de présentation et 10 minutes de questions.

Chaque candidate recevra un courrier précisant la décision du jury.

Article 8 : Utilisation du prix par le lauréat.

Les lauréates s'engagent à mentionner le plus largement possible dans leurs actions de communication leur qualité de lauréate du Trophée « Elles créent ».

L'association des Femmes Chefs d'Entreprise pourra également communiquer sur le nom des lauréates (les informations contenues dans les dossiers, restent confidentielles).

Article 9 : Remise des prix.

Les prix seront remis au cours d'une soirée officielle dans le cadre de la semaine « Les journées de l'Entrepreneur » qui se tiendra du 16 au 20 novembre 2009. La présence des lauréates est également obligatoire. Toute absence non sérieusement motivée pourra annuler la décision de nomination en faveur du candidat.

La date et le lieu seront indiqués sur le site www.ellescreent.com.

Article 10 : Acceptation du règlement et responsabilités.

La participation au Trophée implique l'acceptation du présent règlement. En cas de force majeure, le Trophée " Elles créent " pourra être interrompu, retardé ou annulé, sans autre forme de recours des candidats.

Signature du porteur de projet,
précédée de la mention « lu et approuvé »
et suivie du nom et du prénom du porteur de projet.